



Dossier de presse

Liste rouge

de la flore vasculaire du Limousin



Urbanisation, modification et fragmentation de l'espace naturel, surexploitation des ressources sauvages, pollution, changement climatique... sont à l'origine d'une vague d'extinction des espèces animales et végétales dont la rapidité s'avère sans précédent. À cet égard, depuis près de 50 ans, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) évalue la situation des plantes et des animaux à travers le monde et publie la **Liste rouge mondiale des espèces menacées** grâce au travail des 7 500 experts de sa Commission de sauvegarde des espèces.

Déjà, près de 60 000 espèces, parmi les 1,8 millions d'espèces aujourd'hui connues, ont fait l'objet d'une analyse visant à réunir les informations les plus complètes et les plus détaillées possibles pour évaluer leur risque d'extinction, surveiller l'évolution de leur situation, hiérarchiser les espèces en fonction de leur risque de disparition, sensibiliser sur l'urgence et l'importance des menaces qui pèsent sur la biodiversité, et fournir des bases cohérentes pour orienter les politiques publiques et identifier les priorités de conservation.

À l'échelle de la France, le Comité français de l'UICN et le Service du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) ainsi que de nombreux partenaires rassemblant plus de 250 experts, se sont associés pour réaliser une Liste rouge nationale des espèces menacées en France. Lancée en 2007, la liste rouge nationale se décline en chapitres taxonomiques (mammifères, plantes vasculaires, crustacés, libellules...) et géographiques (métropole, Réunion, Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie). Le chapitre portant sur les plantes est élaboré en associant la FCBN et son réseau ainsi que des experts et associations engagés dans la connaissance de la flore de France.

Cette liste pointe les 756 espèces menacées (en particulier en outre-mer) plaçant la France parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales mondialement menacées. Ainsi, la France possède une responsabilité majeure dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Au niveau des régions administratives de France métropolitaine, de plus en plus de démarches d'élaboration de listes rouges régionales ont vu le jour : comme à l'échelle du territoire national, celles-ci permettent de fournir des inventaires d'espèces menacées à l'échelle de la région, de sensibiliser les acteurs locaux chargés de la préservation de l'environnement et de s'entendre sur les priorités d'actions de conservation. Elles s'inscrivent dès lors dans les politiques régionales de conservation menées ces dernières décennies par ces acteurs, en fournissant un outil scientifique solide et argumenté. Dans le Limousin, désireux mieux cibler, à l'avenir, les priorités d'action concernant la flore locale sur la base des connaissances actuelles, la DREAL Limousin a confié la réalisation de la Liste rouge de la flore vasculaire* du Limousin au Conservatoire botanique national du Massif central (CBN Massif central).

Contacts presse :

Stéphane PERERA, chargé de communication
Conservatoire botanique national du Massif central
Courriel : stephane.perera@cbnmc.fr
Tél. : 04 71 77 55 65 - Fax : 04 71 77 55 74

Léo RADEPONT, chargé de communication
DREAL Limousin
Courriel : leo.radepont@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 55 12 93 10

Adoptant la démarche élaborée par la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, validée par le Conseil national de protection de la nature (CNP) et présentée pour avis aux différents Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN), le CBN Massif central a effectué ce fastidieux travail d'évaluation pendant deux ans (2011 et 2012). Ainsi, sur la base d'environ **850 000 observations floristiques** disponibles (dont une grande majorité postérieures à 1989) et d'un catalogue floristique régional argumenté indiquant notamment la rareté régionale et les critères d'indigénat, le Conservatoire botanique national du Massif central a entrepris cette cotation, entouré d'un groupe régional d'experts réunis au sein d'un Comité régional d'évaluation de la Liste rouge régionale, selon la méthode et les critères de l'UICN. Ces experts ont examiné, pour chaque plante, différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction, comme la taille de la population de l'espèce, son taux de déclin, sa répartition géographique, sa régression, son degré de fragmentation, les menaces qui pèsent sur elles...

Ainsi, sur 1 496 taxons* (1 483 espèces et 13 sous-espèces et variétés) indigènes recensés en Limousin, 20 % (soit 302 taxons dont 293 espèces) se montrent menacés à différents degrés. Cette proportion s'élargit à 29 % (soit 438 taxons dont 427 espèces) si on ajoute les taxons quasi menacés. Parmi ces espèces menacées, on retiendra l'**Anacamptide punaise**, belle orchidée des prairies temporairement humides qui n'est observée que dans trois localités de la Corrèze et de la Haute-Vienne et qui a particulièrement souffert de l'intensification agricole ou de l'abandon des pratiques extensives.

L'**Isoète à spores épineuses**, petite plante aquatique, se rencontre encore en Limousin dans quelques ruisseaux montagnards du plateau de Millevaches et plus rarement dans les plans d'eau. Le maintien en Limousin de cette espèce est conditionné à une bonne qualité physico-chimique et une faible turbidité des eaux.

D'autres comme le **Diphasiastre à trois épis** semblent avoir totalement disparu du Limousin, reflétant l'évolution des milieux agro-pastoraux et des zones humides qui concentrent l'essentiel des enjeux de préservation de la flore régionale...

Si les trois quarts des taxons actuellement protégés sont bel et bien menacés (CR, EN, VU), quasi menacés (NT) ou disparus (RE), on peut s'inquiéter du sort de plus de 315 taxons menacés ou quasi menacés pointés par la Liste rouge régionale qui ne sont pas encore protégés réglementairement à ce jour, dont 34 sont en danger critique d'extinction régionale !

Ainsi, cette Liste rouge régionale, qui s'inscrit dans le cadre d'une politique régionale de conservation menée par les acteurs locaux, constitue à ce jour un inventaire complet du risque d'extinction des espèces en Limousin et des menaces auxquelles elles sont confrontées. Elle permet d'identifier les espèces ayant le besoin le plus urgent de mesures de conservation et fournit une base scientifique cohérente pour guider les politiques publiques à venir portant sur les espèces (réglementations, plans nationaux et régionaux d'action, conventions internationales...).

***Taxon** : on entend ici par taxon une entité correspondant à une espèce, une sous-espèce, une variété, une forme...

***Flore vasculaire** : groupe réunissant les plantes possédant des vaisseaux conducteurs de sève, c'est-à-dire l'ensemble des fougères et plantes alliées, et des plantes à fleurs (Spermatophytes). Les mousses et les algues n'en font pas partie.

des listes rouges pour alerter l'opinion sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité...



Le contexte

De la prise de conscience à la mise en œuvre d'une politique en faveur de la biodiversité...

Environ 1,8 millions d'espèces animales et végétales différentes sont aujourd'hui connues à l'échelle de notre planète, et on estime entre 3 et 100 millions leur nombre potentiel. Cette incroyable diversité ne doit pas nous faire oublier qu'environ la moitié risque de disparaître d'ici à un siècle, compte tenu du rythme actuel de leur disparition 100 à 1000 fois plus rapide que les grandes vagues d'extinction précédentes. Urbanisation, modification et fragmentation de l'espace naturel, surexploitation des ressources sauvages, pollution, changement climatique en sont les principales causes. Conscients de la nécessité de préserver leur environnement, de nombreux pays se sont

engagés ces dernières décennies à améliorer les connaissances et agir à de multiples niveaux pour sauvegarder les espèces et les espaces les plus menacés de la planète.

Mais comment préserver la biodiversité sans la connaître et suivre son évolution ? Sur quelles espèces doivent porter les efforts en matière de préservation et de restauration de la biodiversité au niveau national comme au niveau international ? Comment permettre aux acteurs internationaux d'accéder à des informations synthétiques et cohérentes à tous les échelons géographiques (globe, pays, régions...) ?

Les listes rouges nationales et régionales : véritables baromètres des menaces pesant sur la flore et la faune...

Depuis près de 50 ans, l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) évalue la situation des plantes et des animaux à travers le monde et publie la **Liste rouge mondiale des espèces menacées** grâce au travail des 7 500 experts de sa Commission de sauvegarde des espèces. Ces scientifiques s'attachent à réunir les informations les plus complètes et les plus détaillées possibles pour évaluer le risque d'extinction des espèces, surveiller l'évolution de leur situation, hiérarchiser les espèces en fonction de leur risque de disparition, sensibiliser sur l'urgence et l'importance des menaces qui pèsent sur la biodiversité, fournir des bases cohérentes pour orienter les politiques publiques et identifier les priorités de conservation.

Cette Liste rouge mondiale des espèces menacées se présente sous la forme d'une base de données en ligne régulièrement actualisée, exposant la situation d'environ 59 500 espèces (version 2011.1) parmi les 1,8 millions d'espèces connues. L'élaboration de la Liste rouge de l'UICN s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de chaque espèce ou sous-espèce, sur la base des meilleures connaissances disponibles. À chaque espèce évaluée est attribuée l'une des onze catégories de menace (voir ci-après). Cette méthodologie est issue d'un vaste processus de concertation et de validation, mené durant plusieurs années par les experts de la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN. Elle a, par la suite, été complétée par la publication de lignes directrices permettant son application à différentes échelles, notamment nationale et régionale.

Pour en savoir plus :
www.uicn.fr/-Especes-menacees-.html
www.iucnredlist.org

Des déclinaisons thématiques et régionales pour une meilleure prise en compte des enjeux par les acteurs locaux...

Avec **756 espèces mondialement menacées** présentes sur son territoire et en particulier en outre-mer, la France possède une responsabilité majeure dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité car elle se place parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales mondialement menacées. Pour répondre à cet enjeu, le Comité français de l'UICN et le Service du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) ainsi que de nombreux partenaires rassemblant plus de 250 experts, se sont associés pour réaliser une **liste rouge nationale des espèces menacées en France**. Lancée en 2007, la Liste rouge nationale se décline en chapitres taxonomiques (mammifères, plantes vasculaires, crustacés, libellules...) et géographiques (métropole, Réunion, Guadeloupe, etc.). Le chapitre portant sur les plantes est élaboré en associant la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN) et son réseau ainsi que des experts et associations engagés dans la connaissance de la flore de France.

Au niveau des régions administratives de France métropolitaine, de plus en plus de démarches d'élaboration de **listes rouges régionales** voient le jour : celles-ci permettent notamment de fournir des inventaires d'espèces me-

menacées, de sensibiliser les acteurs locaux chargés de la préservation de l'environnement et de s'entendre sur les priorités d'actions de conservation. Elles s'inscrivent dès lors dans les politiques régionales de conservation menées ces dernières décennies par ces acteurs, en fournissant un cadre scientifique solide et argumenté.

Ces démarches mobilisent en particulier de nombreuses associations de protection de la nature. Pour la flore vasculaire, la FCBN dans la réalisation de listes rouges dans toutes les régions, en coordination avec les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), en vue de réviser les listes régionales d'espèces protégées.

Au sein de la flore, les plantes dites «vasculaires» (Trachéophytes) regroupent l'ensemble des fougères et plantes alliées, et des plantes à fleurs (Spermatophytes). En France métropolitaine, on estime qu'il en existe plus de 4400 espèces différentes, certaines communes et d'autres très rares. En 2012, sur près d'un millier de plantes vasculaires dites prioritaires et choisies à dire d'expert dans les années 1990 (Livre rouge de la flore vasculaire tomes 1 et 2), on recensait 513 espèces menacées de disparition.

La Liste rouge de la flore vasculaire* du Limousin

Dans le cadre d'une commande de l'État relative à la mise à jour des listes de protection réglementaire et désirant mieux cibler ses priorités d'action concernant la flore locale sur la base des connaissances actuelles, la DREAL Limousin a confié la réalisation de la Liste rouge de la flore vasculaire du Limousin au CBN Massif central. Cette élaboration de la Liste rouge régionale a bénéficié en partie de l'amélioration considérable et récente de la connaissance de la flore sur le territoire limousin suite aux travaux d'inventaire menés récemment sur la région. Elle s'est appuyée sur la base d'environ **850 000 observations floristiques disponibles** (en grande majorité postérieures à 1989) et réparties de manière homogène sur l'ensemble du territoire.

Adoptant la démarche élaborée par la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, validée par le Conseil national de protection de la nature (CNPN) et présentée pour avis aux différents Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN), le CBN Massif central a effectué ce fastidieux travail d'évaluation sur une période de deux ans (2011 et 2012).

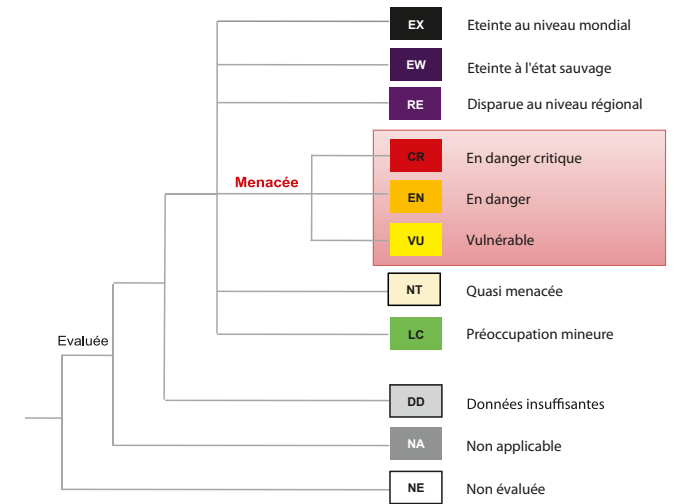
* **Flore vasculaire** : groupe réunissant les plantes possédant des vaisseaux conducteurs de sève, c'est-à-dire l'ensemble des fougères et plantes alliées, et des plantes à fleurs (Spermatophytes). Les mousses et les algues n'en font pas partie.

Une méthode éprouvée et partagée par la communauté scientifique

L'élaboration de cette Liste rouge a débuté en 2011 par la réalisation d'un catalogue argumenté de la flore vasculaire régionale. Pour chaque plante, la rareté (calculée à partir de leur présence dans chaque maille de 5x5 km et 1x1 km couvrant le territoire limousin) et le (ou les) critère(s) d'indigénat ont été précisés.

En 2012, le Conservatoire botanique national du Massif central a finalisé cette cotation, entouré d'un groupe régional d'experts réunis au sein d'un Comité régional d'évaluation de la Liste rouge régionale, selon la méthode et les critères de l'UICN. Ces experts ont ainsi examiné, pour chaque plante, différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction, comme la taille de la population de l'espèce, son taux de déclin, l'aire de sa répartition géographique, sa régression, son degré de fragmentation, les menaces qui pèsent sur elles...

En analysant ces critères et en fonction des informations disponibles, chaque plante a été classée dans l'une des **11 catégories de menaces** présentées ci-contre.



Le comité d'évaluation...

Le travail d'élaboration de la Liste rouge a été permis par la collaboration d'un large panel d'experts, de botanistes contributeurs, et d'un évaluateur neutre garant d'une application objective de la méthodologie :

- ANTONETTI Philippe (Conservatoire botanique national du Massif central) ;
- BARRIÈRES Jean-Pierre (Amicale Charles Le Gendre des botanistes limousins) ;
- BARTHÉLÉMY Véronique (DREAL Limousin) ;
- BODIN Amélie (CPIE des Pays Creusois) ;
- BOULLET Vincent (Conservatoire botanique national du Massif central) ;
- BRUNERYE Luc (Amicale Charles Le Gendre des botanistes limousins) ;
- CHABROL Laurent (Conservatoire botanique national du Massif central) ;
- CHAUIGNAT Anne-Marie (Amicale Charles Le Gendre des botanistes limousins) ;
- DUBOC Pascal (botaniste Creuse) ;
- DUFEU Lydie (Amicale Charles Le Gendre des botanistes limousins) ;
- GAUDEFROY Dominique (Amicale Charles Le Gendre des botanistes limousins ; Jardin sauvage) ;
- GHESTEM Axel (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel) ;
- GOUDOUR Anne (Limoges Métropole) ;
- LEBRETON Alexis (Office national de la chasse et de la faune sauvage) ;
- MADY Mickaël (Conservatoire botanique national du Massif central) ;
- NAWROT Olivier (Conservatoire botanique national du Massif central) ;
- THÉVENIN Thierry (Association Simples) ;
- VILKS Askolds (Amicale Charles Le Gendre des botanistes limousins).

***Taxon** : on entend ici par taxon une entité correspondant à une espèce, une sous-espèce, une variété, une forme...

Les résultats...

1483

espèces évaluées (1496 taxons)

Ainsi, sur les 2869 taxons* de tous rangs taxonomiques, indigènes ou exogènes*, que comporte le catalogue initial de la flore vasculaire du Limousin, seuls les taxons indigènes (ou assimilés indigènes) ont été cotés dans le cadre de ce programme.

La liste rouge *sensu stricto* présente donc au final 1632 taxons (dont 1619 espèces et 13 taxons de rang infraspécifique présentant « une valeur patrimoniale ou porteurs d'enjeux particuliers »).

Parmi ces 1632 taxons, 136 n'ont pas été évalués (cotation NE), notamment pour des problèmes d'ordre taxonomique ou en raison de leur présence non confirmée en Limousin.

Le bilan présenté ci-après porte donc sur 1496 taxons (dont 1483 espèces et 13 taxons de rang infraspécifique).

***Taxon** : on entend ici par taxon une entité correspondant à une espèce, une sous-espèce, une variété, une forme...

***Indigène** (syn. natif, autochtone) : se dit d'un taxon arrivé spontanément dans un territoire sans l'aide de l'homme.

***Exogène** (syn. exotique, non indigène, non natif, allochtone) : se dit d'un taxon introduit volontairement ou involontairement par l'homme en dehors de son aire naturelle.

134 espèces
(136 taxons) quasi menacées en Limousin

293 espèces
(302 taxons) menacées en Limousin

59 espèces (61 taxons) disparues



Signalons la forte proportion de taxons menacés en Limousin (catégories CR, EN, VU) soit 20 % de la flore limousine et 302 taxons (293 espèces), proportion qui monte à 29 % et 438 taxons (427 espèces) si on ajoute les taxons quasi menacés (NT).

Comparaison avec les listes d'espèces protégées

Les taxons protégés réglementairement en Limousin peuvent bénéficier de trois types de protection réglementaire :

- **au niveau européen** (Convention de Berne ; directive « Habitats, Faune, Flore » - annexes II et IV) ;
- **au niveau national** (Arrêté du 20/01/1982 portant sur la liste des espèces protégées pour l'ensemble du territoire français, annexes I et II) ;
- **au niveau régional** (avec une déclinaison départementale).

En Limousin, ce sont 173 taxons indigènes qui sont cités dans ces listes de protection (5 au niveau européen, 32 au niveau national, 124 au niveau régional, 17 au niveau départemental, certains taxons pouvant bénéficier de protections à différents niveaux).

Parmi ces 173 taxons, 131 (soit 76 %) sont menacés (CR, EN, VU), quasi menacés (NT) ou disparus (RE). Les 42 taxons restants (soit 24 %) se trouvent en majorité (32) dans la catégorie LC. Ce sont, d'une part, presque tous les taxons protégés au niveau départemental (16 taxons) qui n'ont en effet qu'une rareté locale en Limousin et d'autre part des taxons placés notamment dans la liste de protection régionale qui apparaissent, au vu des inventaires récents, beaucoup moins rares (*Cucubalus baccifer*, *Prospero autumnale*...). Les dix derniers taxons sont cotés en majorité NE, ce sont d'une part des hybrides (cotés « par définition » NE) et des taxons dont l'indigénat et/ou la présence sont très douteux en Limousin.

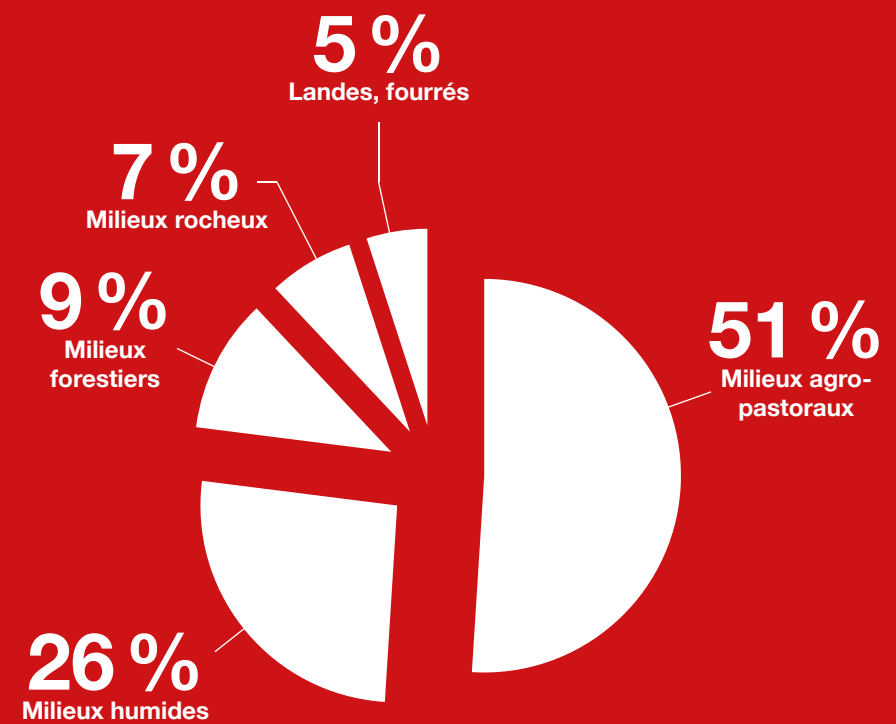
123 taxons menacés et quasi menacés sont protégés en Limousin sur les 438 taxons menacés et quasi menacés de la région. Il y a donc 315 taxons menacés et quasi menacés non protégés en Limousin (soit 72 %) dont 34 taxons en danger critique d'extinction (CR).

72% des taxons menacés ou quasi menacés ne sont pas protégés réglementairement à ce jour (soit 315 taxons).

Taxons menacés et quasi menacés par grands types de milieux

Comme on pouvait s'y attendre les milieux les plus concernés par la présence de taxons menacés et quasi menacés sont les **milieux agropastoraux** (y compris les prairies humides). Parmi ces derniers, sont principalement concernées les moissons, les pelouses et les prairies humides. De très nombreux taxons menacés se rencontrent également dans les **milieux humides** (surtout tourbières, milieux alluviaux, lacs et étangs). Les milieux forestiers, les milieux rocheux, les landes et fourrés abritent moins de taxons menacés et quasi menacés avec des pourcentages respectifs de 11, 7 et 5 %.

Parmi les taxons menacés et quasi menacés, les taxons **d'affinité méditerranéenne**, localisés principalement dans le sud de la région au niveau du bassin calcaire de Brive, sont bien représentés (23 % des taxons menacés et quasi menacés). On remarque également une part aussi assez conséquente de la **flore montagnarde** avec près de 12 % des taxons menacés et quasi menacés, flore localisée parfois jusqu'à basse altitude dans la Montagne limousine.





CR *Anacamptis coriophora* (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase subsp. *coriophora*
Anacamptide punaise

Cette orchidée des prairies temporairement humides s'est considérablement rarifiée en Limousin et a quasiment disparu des trois départements de la région. Elle n'a été revue récemment que dans trois localités de la Corrèze et de la Haute-Vienne où ses effectifs sont extrêmement faibles. Elle a particulièrement souffert d'une part de l'intensification agricole (amendements, drainage, fauches répétées ou surpâturage) mais également, parfois, d'embroussalement des prairies suite à la déprise agricole dans certains secteurs.



EN *Potamogeton perfoliatus* L.
Potamot perfolié

Relativement rare dans tout le Massif central, cette espèce aquatique des étangs et des anses calmes des cours d'eau a subi en Limousin une régression importante et ne se rencontre plus que dans de rares localités dans les trois départements de la région. Les effectifs des populations sont, de plus, faibles et ne doivent pas dépasser en valeur cumulée 250 individus. Sa régression est certainement liée à l'augmentation de la turbidité des eaux.



EN *Galium tricornutum* Dandy
Gaillet à trois cornes

Comme la majorité des espèces associées aux cultures de céréales à paille, cette espèce des moissons a subi au cours du XX^e siècle une très forte régression en Limousin en raison des changements de pratiques agricoles (utilisation d'herbicides, tri efficace des semences...). Cette messicole des terrains marno-calcaires citée autrefois dans le sud de la Corrèze au niveau du bassin de Brive a été revue récemment dans une seule localité sur la commune de Jugeals-Nazareth où l'effectif de sa population est faible. Cette espèce partage malheureusement en Limousin le sort de nombreuses autres messicoles remarquables des champs marno-calcaires déjà par le passé très rares dans la région car limitées à sa frange sud.



VU *Tolpis barbata* (L.) Gaertn. subsp. *umbellata* (Bertol.) Jahand. & Maire
Tolpide en ombelle

Cette espèce de répartition méditerranéo-atlantique, présente sur le pourtour méditerranéen et sur la façade atlantique (de la Gironde jusqu'à la Vienne), se rencontre jusque dans le sud de la Corrèze et du Cantal. En Limousin, elle est donc localisée dans le bassin de Brive où quelques populations, le plus souvent à effectif faible, sont connues actuellement, sur substrat gréseux au niveau des communes de Brive-la-Gaillarde et Noailles. Elle est notamment menacée par l'embroussalement et la fermeture des pelouses sèches ainsi que par une gestion inappropriée des talus routiers.



RE *Diphasiastrum tristachyum* (Pursh) Holub
Diphasiastre à trois épis

Ce lycopode, en très forte régression en France, a été cité à plusieurs reprises dans quelques communes du plateau de Millevaches au cours du XIX^e siècle. Il semble avoir été revu avec certitude (et récolté en herbier !) jusqu'à la fin des années 1910. Depuis, malgré de très nombreuses recherches, il n'a jamais été retrouvé. Cette espèce a vraisemblablement souffert, comme ailleurs dans le Massif central – où on ne la rencontre plus que dans de rares localités des départements du Cantal et de la Loire –, de la fermeture des landes qui l'abritaient mais également certainement de prélèvements abusifs (notamment en vue de constitution d'herbiers).



CR *Isoetes echinospora* Durieu
Isoète à spores épineuses

Cette petite plante aquatique, s'avère génétiquement plus proche des sélaginelles et lycopodes que des fougères à grandes frondes que l'on rencontre dans nos sous-bois tempérés, c'est pourquoi elle est classée dans la classe des *Lycopodiidae* avec ces derniers. À la différence de *I. lacustris* et *I. velata* subsp. *tenuissima*, non revus récemment en Limousin, *I. echinospora* se rencontre encore en Limousin dans quelques ruisseaux montagnards du plateau de Millevaches et plus rarement dans les plans d'eau. Le maintien en Limousin de cette espèce est conditionné à une bonne qualité physico-chimique et une faible turbidité des eaux.



NT *Arnoseris minima* (L.) Schweigg. & Körte
Arnoséride naine

Petite plante annuelle des pelouses, landes et cultures (surtout moissons) sur substrat acide, l'Arnoséride naine présente encore en Limousin une répartition assez large, surtout centrée sur la Montagne limousine (particulièrement dans le département de la Corrèze). Elle a cependant régressé notamment sur les marges occidentales de la région, régression liée aux modifications des pratiques agricoles (intensification agricole avec utilisation d'amendements, d'herbicides... mais également, dans certains cas, fermeture du milieu après abandon cultural de certaines parcelles). Le maintien d'une agriculture extensive dans certains secteurs permettrait certainement d'enrayer sa régression.



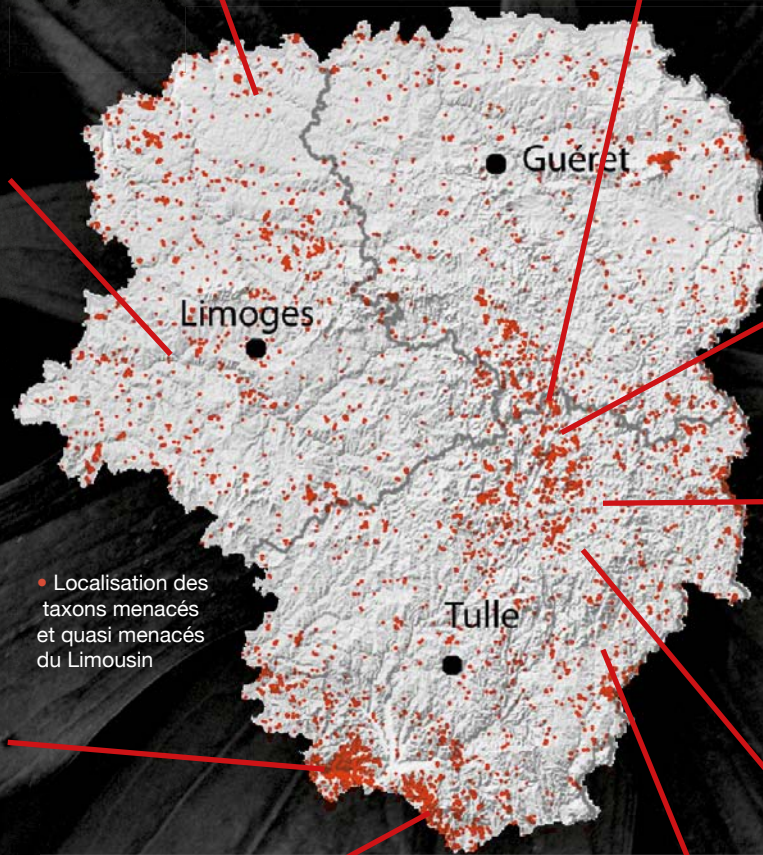
NT *Arnica montana* L.
Arnica des montagnes

Cette espèce montagnarde des pelouses et prairies maigres et sèches, des landes et des bois clairs sur substrat acide, bien fréquente dans les différents massifs auvergnats, semble également encore se maintenir relativement bien sur la Montagne limousine. En revanche, elle amorce une régression importante à altitude plus faible en périphérie de cette zone notamment dans les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse. Les changements de pratiques agricoles notamment l'intensification de ces dernières (utilisation d'amendements) sont certainement les causes principales de régression de cette espèce.



VU *Lathraea squamaria* L.
Lathrée écailleuse

Cette espèce forestière a une répartition plutôt continentale en France où on la rencontrera surtout dans les deux-tiers est du pays. En Limousin, elle est très rare, mais peut-être encore sous-prospectée, avec des populations localisées sur les limites de la région avec l'Auvergne notamment dans la vallée de la Dordogne et de quelques uns de ses affluents et la vallée du Cher (mentions à actualiser) ; une donnée isolée également dans le sud du département de la Corrèze (commune de Chasteaux) où elle était déjà citée autrefois par E. Rupin et G. de Lépinay. On la rencontre principalement dans les sous-bois des forêts alluviales et riveraines où elle pousse en parasite sur les racines de diverses essences forestières. Une gestion forestière inappropriée peut mettre en péril ses populations.



• Localisation des taxons menacés et quasi menacés du Limousin

Des déclinaisons thématiques et régionales pour une meilleure prise en compte des enjeux par les acteurs locaux...

Cette Liste rouge régionale remplit plusieurs fonctions :

- elle constitue un **inventaire du risque d'extinction des taxons en Limousin** et des menaces auxquelles ils sont confrontés ;
- elle permet d'**identifier les taxons ayant le besoin le plus urgent de mesures de conservation** ;
- elle offre un cadre de référence permettant de compiler des indices pour **surveiller l'évolution de l'état de la biodiversité** ;
- elle contribue à **sensibiliser l'opinion publique** et les responsables politiques à l'importance de la diversité biologique et aux menaces qui pèsent sur elle ;
- elle fournit une **base scientifique cohérente** pour guider les **politiques publiques** portant sur les espèces (réglementations, plans nationaux et régionaux d'action, conventions internationales...).

Les politiques locales de préservation de la flore

Les listes rouges d'espèces menacées peuvent être un outil permettant :

- d'élaborer des **stratégies régionales** de conservation ;
- de **déterminer et évaluer les responsabilités locales** en matière de conservation du patrimoine végétal ;
- de rédiger des **plans régionaux de conservation** pour les espèces au bord de l'extinction ou encore d'élaborer des programmes de connaissance pour les espèces les moins bien connues ;
- de contribuer à la **mise en place de protections réglementaires** en apportant une analyse argumentée lors de la révision des listes d'espèces protégées à l'échelle régionale ;
- de participer à la **désignation de réservoirs de biodiversité** dans le cadre de la mise en place des Trames vertes et bleues (TVB...) ou des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;
- de participer à la désignation de **territoires à forts enjeux floristiques** (Réserves naturelles régionales ou nationales, Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, Espaces naturels sensibles, etc.) ;
- de mettre en place des **mesures de gestion** appropriées à l'échelle d'un territoire pour préserver les secteurs à forte concentration d'espèces menacées (Mesures agri-environnementales par exemple) ou pour les **espèces menacées faisant l'objet de collectes** pour l'ornement, la pharmacie ou l'alimentation ;
- de participer à la mise en place de **politiques d'acquisition de terrain par les gestionnaires d'espaces naturels** publics ou privés (Conservatoires d'espaces naturels, Conservatoire du Littoral, Départements, Office national des forêts...) en orientant les acquisitions sur des terrains abritant les espèces les plus menacées ;
- d'évaluer l'état de la flore dans les **études d'impact** des projets d'aménagement ;
- de **suivre l'évolution de la flore** d'un territoire (réchauffement climatique, degré d'anthropisation...) ;
- de prendre en compte la flore dans les **plans locaux et documents d'urbanisme (PLU)** ;
- ...



Agréé par l'État depuis le 10 juin 1998, le Conservatoire botanique national du Massif central (CBN Massif central) est un établissement public à caractère scientifique et technique ayant pour objectif principal la connaissance et la conservation de la diversité biologique végétale.

Pour atteindre cet objectif et en application du décret du 8 juillet 2004 relatif aux Conservatoires botaniques nationaux, le Conservatoire botanique national du Massif central mène, sur son territoire d'agrément (Auvergne, Limousin, Ardèche, Loire, Rhône), quatre missions principales :

- La connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage, de la végétation et des habitats naturels et semi-naturels ;
- L'identification, la conservation et la valorisation des éléments rares et menacés de la flore sauvage, de la végétation et des habitats naturels et semi-naturels ;
- La fourniture à l'État, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans leurs domaines respectifs de compétences, d'une assistance technique et scientifique experte en matière de flore sauvage, de végétation et d'habitats naturels et semi-naturels ;
- L'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale sauvage.

Il coordonne la mise en oeuvre de ces 4 missions à l'échelle biogéographique du Massif central, en partenariat avec les autres Conservatoires botaniques nationaux.

Pour en savoir plus :
www.cbnmc.fr



Sous l'autorité du préfet de région, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Limousin, créée en 2010, est le service déconcentré du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et du Ministère de l'égalité des territoires et du logement (METL). La DREAL est chargée :

- d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques de l'État en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durables et ce dans de nombreux domaines ;
- de veiller à l'intégration des objectifs de développement durable, d'assister les autorités administratives compétentes en matière d'environnement sur les plans, programmes et projets ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques de l'État en matière de logement : développement de l'offre, rénovation urbaine et lutte contre l'habitat indigne ;
- de promouvoir la participation des citoyens dans l'élaboration des projets ayant une incidence sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ;
- de contribuer à l'information, à la formation et à l'éducation des citoyens sur les enjeux du développement durable et à leur sensibilisation aux risques.

Ses principaux domaines d'intervention sont : la prévention et l'adaptation aux changements climatiques ; la préservation et la gestion des ressources ; le patrimoine naturel ; les sites et paysages ; la biodiversité ; la construction ; l'urbanisme ; l'aménagement durable des territoires ; les déplacements ; les infrastructures et les services de transport ; les contrôles des transports terrestres ; le contrôle et la sécurité des activités industrielles ; l'énergie et sa maîtrise ; la qualité de l'air ; la prévention des pollutions ; la prévention du bruit ; la prévention des risques naturels et technologiques ; la prévention des risques liés à l'environnement ; la gestion des déchets ; la gestion de l'eau ; le soutien au développement des éco-technologies ; la connaissance et l'évaluation environnementales ...

Pour en savoir plus :
www.limousin.developpement-durable.gouv.fr



Ce dossier de presse a été préparé par Philippe Antonetti, Laurent Chabrol, Stéphane Perera, Juliette Tilliard-Blondel et Vincent Boulet (Conservatoire botanique national du Massif central).

Conception graphique : S. Perera / Conservatoire botanique national du Massif central - Novembre 2013.

